

Quelle est la différence entre une personne de soutien désignée (PSD) et un visiteur social?

	PSD	Visiteur social
Autodépistage	Oui	Oui
Autorisation à entrer dans l'établissement lorsque la personne ne se sent pas bien	Sauf si une exception est nécessaire, nous demandons à toute PSD qui ne se sent pas bien de NE PAS entrer dans l'établissement. Toute PSD qui nécessite une exception doit communiquer avec l'infirmière gestionnaire.	Nous demandons à tout visiteur social qui ne se sent pas bien de NE PAS entrer dans l'établissement.
Rôle joué dans les soins au patient	Partenaire de soins actif et membre essentiel de l'équipe de soins de santé.	N'est pas considéré comme un membre essentiel de l'équipe de soins de santé.
Soutien fourni	Comme partenaire actif dans les soins de santé, la PSD peut apporter un soutien supplémentaire au patient. Ce soutien peut inclure du soutien physique ou affectif adapté aux besoins particuliers du patient. La PSD peut également fournir des renseignements clés sur le patient et aider à la prise de décisions.	Un visiteur social n'est pas un membre essentiel de l'équipe de soins et n'offre pas de soutien physique ou affectif, de soins ou d'aide à la prise de décisions.
Heures de visite	Aucune restriction. La présence d'une PSD est déterminée en collaboration avec le personnel de soins de santé et la PSD est flexible afin de répondre aux besoins du patient.	La présence des visiteurs sociaux est seulement permise durant les heures de visite, soit de 14 h à 20 h tous les jours dans la majorité des établissements.
Âge	Doit être âgée de 18 ans ou plus.	Aucune restriction. Les enfants de 12 ans et moins doivent être supervisés en tout temps par un adulte autre que le patient ou un proche aidant. Les enfants âgés de deux ans ou plus doivent porter un masque de qualité médicale lorsque la politique l'exige.
Éloignement physique	Les PSD n'ont pas besoin de pratiquer l'éloignement physique <i>avec le patient</i> .	Les visiteurs sociaux doivent maintenir une distance entre le patient et toute autre personne dans l'établissement.
Nombre de personnes autorisées à rendre visite au patient en même temps	Pour connaître le nombre de PSD et de visiteurs sociaux actuellement autorisés, veuillez consulter les directives en vigueur d'Horizon relatives aux visiteurs .	Pour connaître le nombre de PSD et de visiteurs sociaux actuellement autorisés, veuillez consulter les directives en vigueur d'Horizon relatives aux visiteurs .
Formation requise	Oui, une séance de formation est requise. Le personnel d'Horizon peut vous aider à suivre la formation en ligne requise. Pour prendre rendez-vous pour obtenir de l'aide, veuillez téléphoner au 1-833-625-1653 ou envoyer un courriel à DSP-PSD@horizonnb.ca	Aucune formation formelle nécessaire.

<p>Mesures de prévention et de contrôle des infections : pratiquer l'hygiène des mains, limiter les visites à un seul patient, n'utiliser que les toilettes publiques, manger et boire que dans les endroits prévus à cet effet</p>	<p>Obligatoire</p>	<p>Obligatoire</p>
<p>Autorisation de visiter les unités de soins pour patients qui connaissent une éclosion de virus respiratoires</p>	<p>Oui. Une PSD peut visiter une unité de soins pour patients qui connaît une éclosion de virus respiratoires.</p> <p>Le nombre de PSD pourrait être réduit en raison du risque accru pour les patients et le personnel. Des mesures supplémentaires, dont le port d'un équipement de protection individuelle supplémentaire, peuvent être nécessaires. Les PSD doivent consulter le personnel de soins de santé au sujet de ces mesures supplémentaires.</p> <p>On encouragera le recours aux moyens virtuels (p. ex. téléphone, vidéoconférence ou courriel) afin de permettre aux PSD de participer activement aux soins du patient en collaboration avec l'équipe soignante. L'utilisation de moyens virtuels sera considérée pour un usage à court terme ou provisoire seulement.</p>	<p>Non. Un visiteur social NE PEUT PAS visiter une unité de soins pour patients qui connaît une éclosion de virus respiratoires.</p> <p>Le site Web d'Horizon sera mis à jour pour aviser les membres du public des unités qui connaissent une éclosion de virus respiratoires.</p> <p>Horizon offre aux patients la possibilité d'utiliser la technologie, y compris le programme d'envoi de notes réconfortantes, pour communiquer avec les patients.</p>
<p>Inscription obligatoire avant l'arrivée à l'établissement</p>	<p>Oui</p> <p>Après avoir suivi la formation obligatoire en ligne, la PSD doit s'inscrire en téléphonant au numéro sans frais du programme de PSD (1-833-625-1653), en envoyant un courriel aux responsables du programme DSP-PSD@HorizonNB.ca ou en consultant un travailleur de la santé. Lorsqu'une personne s'inscrit à titre de PSD, elle doit fournir les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Confirmation que la PSD a terminé la formation en ligne • Nom complet de la PSD et son numéro de téléphone • Nom complet du patient • Endroit où se trouve le patient (c.-à-d. hôpital ET unité de soins) • Description de la façon dont la PSD souhaite soutenir le patient 	<p>Non</p>